

Séance du conseil communautaire

Jeudi 25 février 2021

ORDRE DU JOUR

Développement économique / aide aux entreprises en difficulté

QUESTION N°1 / DELIBERATION N° 2021-022 : **ABONDEMENT DU FONDS D'URGENCE INTERCOMMUNAL / APPROBATION**

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Deux dispositifs ont été mis en place en avril 2020 pour aider les entreprises du territoire en difficulté, du fait de la crise sanitaire et économique du Covid-19 : le Fonds régional Covid-Résistance (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) et le Fonds d'urgence intercommunal. Compte tenu des difficultés auxquelles ces entreprises sont toujours confrontées, il est proposé au conseil communautaire d'abonder le Fonds d'urgence intercommunal à hauteur de 50 000 €.

→ *Note de synthèse n° 1*

Espace France Services

QUESTION N°2 / DELIBERATION N° 2021-023 : **DEMANDE DE SUBVENTION A LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR L'ESPACE FRANCE SERVICES / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Brigitte MACHARD

Dans le cadre de son partenariat avec l'Etat en faveur du programme « France Services », la Banque des Territoires s'est engagée à participer au financement des structures itinérantes labellisées à hauteur de 30 000 €. Le conseil communautaire est donc amené à approuver la demande de subvention pour le financement de l'achat du véhicule « France Services », ainsi que le plan de financement y afférent et à autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches en vue de son obtention

→ *Note de synthèse n° 2*

Déchets ménagers

QUESTION N°3 / DELIBERATION N° 2021-034 : **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR POUR LA CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION DECHETS / APPROBATION**

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Au même titre que pour le tourisme, la Région apporte des aides financières aux EPCI qui recrutent un chargé de mission pour la mise en œuvre de projets structurants en matière de gestion des déchets ménagers. L'emploi ainsi pourvu bénéficie d'une aide annuelle de 20 000 € du Conseil régional pendant une durée de trois ans. Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la demande de subvention relative à la création d'un emploi de chargé de mission, à approuver le plan de financement y afférent et à autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches en vue de son obtention

→ *Note de synthèse n°3*

TOURISME

QUESTION N°4 / DELIBERATION N° 2021-025 : **ADHESION A LA PLATEFORME APIDAE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le conseil communautaire est appelé à approuver l'adhésion de la Communauté de communes à la plateforme APIDAE, qui recense toutes les informations touristiques et commerciales du territoire.

→ *Note de synthèse n° 4*

QUESTION N°5 / DELIBERATION N° 2021-026 : **CONVENTION POUR L'ÉDITION D'UNE CARTE INTERDEPARTEMENTALE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le conseil communautaire est amené à approuver la convention avec sept offices de tourisme voisins, jointe en annexe, pour l'édition d'une carte interdépartementale.

→ *Note de synthèse n° 5*

Personnel

QUESTION N°6 / DELIBERATION N°2020-027 : **CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint.

QUESTION N°7 / DELIBERATION N°2020-028 : **CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services techniques.

Note de synthèse n°6 pour les questions n°6 et 7

QUESTION N°8 / DELIBERATION N°2020-029 : **CREATION DE QUATRE EMPLOIS D'ADJOINTS TECHNIQUES / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la création de quatre emplois permanents d'adjoints techniques, en vue de nommer quatre agents qui étaient contractuels jusqu'à présent.

Note de synthèse n°7

QUESTION N°9 / DELIBERATION N°2020-030 : **CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

En vue d'assurer la continuité des services durant la période estivale, le conseil communautaire est appelé à approuver le recrutement, pour accroissement saisonnier d'activité, de quatre adjoints techniques, tous contractuels à temps complet, ainsi que deux adjoints administratifs, chargés de l'accueil de la nouvelle Maison des vins et des produits du terroir.

Note de synthèse n°8

QUESTION N°10 / DELIBERATION N°2020-031 : **PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la procédure de négociation du contrat-groupe d'assurance statutaire avec le Centre de gestion de la fonction publique du Vaucluse, qui vise à assurer les collectivités contre le risque financier lié à l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents. La fiche technique et le rapport d'activités 2019 sont joints en annexe

Note de synthèse n°9

Finances

QUESTION N°11 / DELIBERATION N°2020-032 : **ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR LE BUDGET PRINCIPAL / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

En vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil communautaire est donc appelé à autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget principal 2021, à hauteur de 3000 € à l'article 2135 (installations générales), 7000 € à l'article 21534 (réseaux d'électrification), 15 000 € à l'article 21571 (matériel roulant) et 18 000 € à l'article 2158 (autres matériels et outillage).

→ *Note de synthèse n°10*

QUESTION N°12 / DELIBERATION N°2020-033 : **RACHAT D'UN VEHICULE FIAT DUCATO / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le rachat d'un véhicule des services techniques, selon les conditions définies dans la note de synthèse, et à autoriser le Président à ordonnancer la dépense correspondante.

→ *Note de synthèse n°11*